



SciencesPo.

CERI
CNRS

RÉVOLUTIONS ARABES ET MIGRATIONS

Catherine Wihtol de Wenden

Directrice de recherche au CERI-Sciences Po/CNRS

Les révolutions survenues sur la rive Sud de la Méditerranée (Tunisie, Libye, Égypte) n'ont pas manqué de susciter des discours alarmistes sur le risque migratoire qu'elles entraîneraient pour l'Europe. Dans son discours télévisé du 27 février 2011, le Président Sarkozy, tout en saluant ces « révolutions arabes », a fait état des éventuelles dérives qu'elles comporteraient en matière de migrations et d'islamisme. Il a indiqué que ces révolutions pourraient avoir des conséquences majeures sur « Les flux migratoires devenus incontrôlables et sur le terrorisme », ajoutant que « C'est toute l'Europe qui serait en première ligne ». Depuis lors, les media n'ont cessé de s'interroger sur le lien existant entre les révolutions dans ces pays et les mouvements migratoires qui pourraient en résulter, bien qu'il soit rare de voir des révolutionnaires quitter leur pays sans attendre les retombées de leurs actions en matière de libertés et d'égalité.

LAMPEDUSA : UN BAROMÈTRE DES ARRIVÉES

Une illustration rapide de ces nouvelles mobilités a été donnée par les arrivées sur l'île de Lampedusa : près de 20 000 arrivées depuis le 1^{er} janvier 2011 alors que la capacité d'accueil est de seulement 850 personnes pour le centre d'hébergement. L'île compte donc, à présent, un habitant pour un migrant. Il s'agit de Tunisiens qui ont fui leur pays du fait des difficultés économiques car ils avaient peu d'espoir dans les retombées de la Révolution sur l'emploi et de Libyens qui se présentent comme demandeurs d'asile. Le Président Berlusconi a décidé, depuis la fin mars, de répartir ces nouveaux arrivants dans plusieurs régions d'Italie du Sud, indiquant que seules les demandes d'asile des ressortissants libyens seraient prises en considération.

TUNISIE ET LIBYE : UN PAYS DE DÉPART ET UN PAYS D'ACCUEIL

Un aperçu des contextes migratoires de départ et d'accueil sur la rive Sud de la Méditerranée conduit tout d'abord à identifier des situations très différentes entre les pays. La Tunisie est un pays d'émigration, dont 50 % de la population a moins de 25 ans. Elle est largement urbaine et scolarisée et près de 30 % des 18-35 ans y sont au chômage. Mais, du fait de sa position géographique et de sa proximité de l'Europe (138 kms la séparent de l'île de Lampedusa, au large de la Sicile), elle est aussi une terre de transit traversée par des sub-sahariens désireux de passer en Europe.

Selon le rapport des Nations unies sur la population de 2009, la Libye, autre terre de transit, abrite 780 000 étrangers. Mais, à l'inverse de la Tunisie, elle est un pays d'immigration du fait de ses ressources pétrolières. Elle attire donc une migration Sud-Sud, qualifiée ou non, provenant essentiellement des États voisins (Niger, Égypte, Tunisie, Maroc, Algérie) mais également des pays de l'Afrique sub-saharienne.

Depuis le début des événements, la plupart de ces migrants sont repartis dans leurs pays d'origine qui, comme le Maroc, ont parfois organisé eux-mêmes le retour de leurs expatriés. D'autres sont retournés chez eux par d'autres moyens, inquiétés par le climat de violence qui règne dans le pays. L'Égypte, quant à elle, est un pays de départ vers les pays du Golfe,

l'Italie, la Libye et, dans une moindre mesure, vers quelques autres pays européens tels que la France ou l'Espagne.

Ces pays d'Afrique du Nord ont signé avec leurs voisins européens (France, Italie) mais aussi avec l'Union européenne des accords de réadmission bi- et multilatéraux. Ils s'y engagent à reprendre sur leur sol les sans-papiers reconduits à la frontière par les pays européens, qu'il s'agisse de leurs nationaux ou des migrants qui ont transité par leur territoire et ont ensuite été interpellés en Europe. Bien que ces accords constituent des engagements pris d'État à État ou avec l'Union européenne, ils ont souvent été négociés d'homme à homme entre les Présidents Berlusconi et Khadafi ou Ben Ali. En contrepartie, l'Union offre des prestations compensatoires : des cartes de séjour pour les candidats au départ très qualifiés, des mesures d'aide au développement ou des « cadeaux » tels que l'annonce, en 2010, de la construction, par des entrepreneurs italiens, d'une autoroute reliant l'Est et l'Ouest de la Libye. La fin de ces régimes autoritaires sous-entend-t-elle la fin de leur engagement à être les boucliers de l'Europe contre l'immigration clandestine ou n'a-t-elle que peu d'incidences sur leur statut de garde-frontières ? Pour l'instant, il n'y a pas de véritable démarche d'intégration régionale et les relations entre le Nord et le Sud sont asymétriques. La seule politique multilatérale de l'Union européenne dans ce domaine consiste donc à multiplier les accords, plus souvent bilatéraux que multilatéraux.

LA TUNISIE : DES DÉPARTS ÉCONOMIQUES

En Tunisie, il est indéniable que des candidats au départ dont le projet était sans doute bien antérieur aux événements, ont voulu profiter de l'opportunité d'un contrôle policier relâché aux frontières de l'Union. Considérant que les autorités ont lâché du lest, ces candidats veulent tenter leur chance sur des embarcations de fortune à partir de points de départ moins empruntés, comme la région de Zarzis près de l'île de Djerba. Le chômage, la pauvreté, l'absence d'espoir dans l'avenir, la faible confiance à l'égard des retombées de la Révolution en matière d'emploi et de niveau de vie les poussent à partir. Il ne s'agit ni de demandeurs d'asile ni de proches du régime du Président Ben Ali, mais de migrants économiques prêts à mourir en mer pour un rêve d'Europe ou de France. Ils fuient également la confusion qui règne dans le pays et craignent les séquelles de la dictature. La plupart se sont retrouvés à Lampedusa, petite île de 20 kms carrés, où 15 000 migrants

étaient arrivés entre janvier et fin mars 2011, contre à peine 25 arrivants durant toute l'année 2010. On compte peu de non-Tunisiens parmi les nouveaux arrivants : 2 000 personnes qui s'entassaient dans un centre d'accueil d'une capacité de 850 lits alors que d'autres dorment à la belle étoile. La situation est rendue critique par le manque d'eau et de soins aux enfants et l'Italie appelle en vain ses voisins européens pour qu'ils partagent le fardeau. Une partie des sans-papiers est évacuée vers la péninsule. Les migrants en transit en Tunisie et en attente d'un passage vers le continent européen ont pris d'autres routes ou sont revenus à leur point de départ, en Afrique sub-saharienne. Mais il ne s'agit ni d'une hémorragie, ni d'une invasion. Un plan italien prévoit d'accueillir sur le territoire national des Libyens car ils sont considérés comme des demandeurs d'asile alors que les Tunisiens, qui ne sont pas regardés comme tels, ne peuvent pas être juridiquement admis. De son côté, la Tunisie accepte le retour de ses ressortissants mais au rythme de quatre par jour seulement. Elle doit également faire face à l'arrivée de quelques dizaines de milliers de ses ressortissants qui étaient installés depuis plusieurs années en Libye, ainsi qu'à celle de migrants dont la vie est menacée en Libye et qui attendent d'être rapatriés par le HCR ou l'OIM : travailleurs sub-sahariens, bangladeshis mais également libyens, somaliens, érythréens ou soudanais.

LES RAPATRIEMENTS DE TRAVAILLEURS AU DÉPART DE LA LIBYE

En Libye, au contraire, le flux des migrations de travail Sud-Sud s'est inversé pour prendre le chemin du retour vers le pays d'origine, rapatriement parfois organisé par les gouvernements, parfois non, laissant les réfugiés massés aux frontières. Depuis le 20 février 2011, 336 658 personnes ont ainsi fui la Libye en situation de guerre civile, dont 165 000 vers la Tunisie à Ras Adjir. Depuis février, les Africains de l'Ouest qui y travaillaient ont quitté la Libye à destination du Niger pour fuir les violences. Plus de 10 000 ressortissants de cette région du continent sont ainsi partis, Nigériens en majorité mais aussi Sénégalais, Burkinabés, Maliens, Guinéens, Ivoiriens, Bissau-Guinéens, Gambiens, Togolais, Sierra-léonais et Nigériens. Les travailleurs marocains ont été rapatriés, à raison de plusieurs milliers. 90 000 personnes attendent d'être rapatriées depuis les frontières égyptiennes et tunisiennes. Les pays voisins de la Libye ont été invités par l'ONU à maintenir leurs frontières ouvertes face au flot de réfugiés. 1 250 personnes avaient fui le pays par l'Égypte courant mars et un millier d'entre elles ne souhaitent pas retourner en Libye. On peut penser que les accords bilatéraux signés entre le gouvernement Berlusconi et le régime du colonel

Khadafi, en vertu desquels ce dernier bloquait les frontières au départ de la Libye, ne sont pas appliqués. Là encore, les forces de sécurité tunisiennes et libyennes n'ont pas fait du contrôle des frontières leur priorité pendant cette période. Mais il s'agit surtout de migrations de retour Sud-Sud. Ainsi, sur les 300 000 personnes ayant fui la Libye vers l'Égypte et la Tunisie, environ 50 000 ont été rapatriées dans leurs pays d'origine par le HCR : Bangladesh, Guinée et Soudan. Selon William Swing, directeur général de l'OIM, « C'est l'une des plus importantes évacuations humanitaires de l'histoire ». Enfin, des Libyens se sont réfugiés à la frontière égyptienne, craignant les attaques de représailles des partisans pro-gouvernementaux dans l'Est du pays.

UN TEST POUR L'EFFICACITÉ DES INSTRUMENTS DE CONTRÔLE EUROPÉENS

Au Sud, la perte du contrôle sur les accords de réadmission que sous-entend la fin des dictateurs qui en avaient été signataires, pose la question de l'efficacité des autres instruments de contrôle européen des frontières : Schengen pour le contrôle des frontières externes de l'Europe, Dublin pour le droit d'asile vers l'Europe, Frontex (agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures) pour la mise en commun des polices européennes au service du contrôle des frontières.

De l'avis du HCR, il ne s'agit pas d'un exode de masse, mais les chiffres ne reflètent pas toute la réalité, car beaucoup franchissent les frontières sans papiers et ne sont donc pas comptabilisés. Néanmoins, depuis début mars, dans le cadre d'un programme d'évacuation d'urgence, le HCR et l'OIM ont organisé plus de 364 vols de rapatriement pour 58 200 personnes originaires de Tunisie, d'Égypte et du Niger qui séjournaient en Libye. La situation étant évolutive, les organisations internationales poussent à la flexibilité et demandent aux pays voisins de la Libye de laisser les frontières ouvertes pour permettre à la communauté internationale d'agir.

On peut alors s'interroger sur l'efficacité réelle des instruments de contrôle des frontières externes de l'Union européenne, mis en place par le pacte adopté en 2008 lors de la présidence française de l'Union européenne. Fer de lance de la politique européenne d'immigration et d'asile, que fait Frontex ? L'agence porte secours aux naufragés de Méditerranée pour les amener sur les côtes européennes et déplore son manque de moyens bien que son budget ait été porté à 88 millions d'euros. L'Union européenne a récemment

dépêché des experts de Frontex pour analyser la situation, mais l'agence ne peut repousser ceux qui demandent l'asile au nom du respect de la Convention de Genève. Les aventuriers de la mer risquent donc la condamnation chez eux et dans les pays qui les accueillent.

Cette migration montre que le dispositif européen, conçu essentiellement comme une force de dissuasion, est peu efficace face à la détermination des candidats au départ et aux crises politiques imprévisibles. Elle montre aussi les limites de la solidarité des pays européens qui ne se sont pas bousculés pour « partager le fardeau » avec l'Italie. Comme la Tunisie, la Libye et l'Égypte n'ont pas d'accord multilatéral de réadmission avec l'Union européenne. Elles ne peuvent donc reprendre des nationaux qu'en vertu d'accords bilatéraux signés avec des États européens ou des voisins de la rive Sud de la Méditerranée. Elle révèle également les limites des accords bilatéraux de contrôle des frontières lorsqu'ils sont signés, voire marchandés entre chefs d'État et que les régimes qui succèdent aux dictateurs ne se considèrent plus vraiment tenus de les respecter. Enfin, elle illustre la variété, souvent ignorée, des situations migratoires dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée.